

**FFSA**

**CHAMPIONNAT RALLYE  
DE FRANCE TOUT TERRAIN**



## REGLEMENT PARTICULIER

# 42° RALLYE

# DUNES ET MARAIS

## 4.5.6 Octobre 2019



## PROGRAMME – HORAIRES

Dates	Horaires	Définition
24.08.2019	Minuit	Parution du Règlement et Ouverture des engagements
20.09.2019	Minuit	Clôture des engagements
02.10.2019	13 h 00	Disponibilité des carnets d'itinéraire. (Voir art 7.1.8P et 6.2.6 P)
04.10.2019	07 h 45	Convoi de reconnaissance (si la météo le permet) RDV Aérodrome de Royan-Médis (Départ à 8 h) (Voir Art.6.2.6 P)
04.10.2019	15h30 à 17h50	Vérifications administratives (convocation heure idéale) Salle des Fêtes de St Palais/mer (voir article 1.3 p)
04.10.2019	16h30 à 19h05	Vérifications techniques Parking Centre Leclerc, Route de Saintes à Royan
04.10.2019	17 h 00	1ère réunion du Collège. Salle des Fêtes de St Palais/Mer
04.10.2019	19 h 45	Publication des équipages admis au départ. Ordre et heures de départs 1ère étape. Au parc Fermé de Royan
04.10.2019	20 h 00	Briefing concurrents au Parc Fermé de Royan
05.10.2019	08 h 00	Départ du rallye, 1° étape, sortie parc fermé Lieu : Esplanade Kerimel de Kerveno à ROYAN
05.10.2019	15 h 09	Arrivée 1 <sup>er</sup> étape entrée parc fermé du 1 <sup>er</sup> concurrent Lieu : Gymnase de Saint Sulpice de Royan
05.10.2019	19 h 00	Affichage des résultats partiels de la 1ère étape, ordre et heures de départ de la 2ème étape. Lieu : PC Mairie de St Sulpice de Royan
06.10.2019	07 h 45	Départ 2 <sup>ème</sup> étape, sortie parc fermé. Lieu : Gymnase de Saint Sulpice de Royan
06.10.2019	15 h 59	Arrivée 2 <sup>ème</sup> étape entrée parc fermé du 1 <sup>er</sup> concurrent Lieu : Gymnase de Saint Sulpice de Royan
06.10.2019	18 h 00	Affichage des résultats du rallye 30' après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent au PC Mairie et Gymnase de St Sulpice de Royan
07.10.2018	18 h 30	<b>Remise des prix au Gymnase de St Sulpice de ROYAN</b>

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

L'ASA AUGIAS organise les 4.5.6 Octobre 2019, en qualité d'organisateur administratif et l'écurie Côte de Beauté en qualité d'organisateur technique, le Rallye National avec participation étrangère dénommé :

### **42 ° Rallye National Tout Terrain « DUNES ET MARAIS »**

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Nord N° 17/2019 en date du 04.07.2019

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA N° 507 en date du 05.07.2019

#### **Comité d'organisation :**

Organisateur administratif : ASA AUGIAS

Président : Mr Matthieu BONNAUD

Organisateur technique : Ecurie Côte de Beauté

Présidents : Mrs Thierry APPRIEUX et Jacky HERBERT

Secrétaire du meeting :

Permanence du rallye :

Le 04 Octobre : (de 15h à 18h) Salle des Fêtes de St Palais sur Mer

Les 5 et 6 Octobre : au PC du Rallye, Mairie de St Sulpice de Royan tel : +33546390507

Pendant tout le rallye : Directeur de Course tel : +33 683 792 006

#### **1.1P. OFFICIELS**

FONCTION	NOM	PRENOM	N° LICENCE	CODE ASA
Observateur FFSA	HULOT	René Jean	7288	10.03
Président de collège	ROUX	Gilles	1482	15.04
Membre du collège	LABEYRIE	Jean Claude	1996	10.09
	VIGNERTE	Jean Pierre	7647	10.03
Directeur de course	LUCAS	Gilbert	12948	10.10
Directeur de course adjoint	LORRE	Joseph	10395	12.02
Directeurs de course ou commissaires sportif rattachés à la Direction de course	MONNIER	Sylvie	9968	13.07
	CONDEMINÉ	Bernard	6916	11.10
	LOOTVOET	Marie Line	5938	01.12
Directeur de course ES	COURTIN	Jacques	6233	15.04
	MINEUR	Jean Louis	29169	12.09
	PAINVIN	Dominique	7706	10.03
Commissaire Sportif dédié au contrôle de la publicité	CHABERNAUD	Gilles	13554	11.01
Tricolore	OMNES	Sylvain	37320	15.04
O TT	PELISSIE	Michel	147969	10.03
Damier	PHELIPEAU	Jean Luc	9060	11.10

Juge de fait	POINOT CHABERNAUD	Jacques Gilles	5558 13554	11.01 11.01
Commissaire technique délégué FFSA	VERRON DABADIE	Sébastien Gérard	46757 10602	15.01 10.03
Commissaires techniques	MAIRE HEGUY BEREAU COURTIN HERHEL PHELIPEAU VINCENT	Jean Marie Régis Philippe Olivier Jean Luc Robert	29577 136886 42190 15550 29577 8796	10.10 15.07 15.04 15.03 11.10 11.01
Chargé des relations avec les concurrents	DOYEN CONDEMINÉ LE GUELLAUD	Sylvie Catherine Henri-Louis	152419 56617 5555	10.10 11.10 11.04
Responsables Parcs	DABADIE VALIBOUZE	Christine Patrick	10602 252057	10.03 10.03
Médecin responsable	BILLES	Jean François	13557	10.04
Responsable classement	DUCROCQ BOUGEOIS	Frédéric Monique	19399 132559	10.04 10.04
Chargé relation presse	METIVIER	Magali	252057	11.01

**Tous les officiels figurant au Règlement Particulier sont nommés juges de fait à l'exception des membres du collège des commissaires sportifs.**

### **1.2P. ELIGIBILITE**

Le 42° rallye tout-terrain « DUNES ET MARAIS » compte pour :

- Le Championnat de France des Rallyes Tout Terrain pilotes et copilotes
- Le Trophée Rallye 4x4 pilotes et copilotes
- Le challenge Rallye 2 roues motrices pilotes et copilotes
- Le challenge Rallye SSV pilotes et copilotes
- Le Championnat de Ligue Nouvelle Aquitaine Nord
- Le Challenge des Commissaires de la Ligue Nouvelle Aquitaine Nord

### **1.3P. VERIFICATIONS**

Les équipages engagés recevront avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications, avec leur heure de convocation au CHA d'entrée aux vérifications administratives, **à respecter impérativement.**

**Vérifications administratives : le 04.10.2019 de 15h30 à 17h50**

**Lieu : Salle des Fêtes de Saint Palais sur Mer**

**Les horaires de convocation seront à respecter impérativement au CH A d'entrée de vérifications administratives.** (heure idéale) (à consulter sur [www.dunesetmarais.com](http://www.dunesetmarais.com))

**Vérifications techniques : le 04.10.2019 de 16h30 à 19h05**

**Lieu : Parking Centre Leclerc, Rue Lavoisier à Royan**

**Le déchargement des véhicules se fera obligatoirement sur le parking à proximité de la Salle des Fêtes de Saint Palais sur Mer. Le chargement des voitures de course après le parc fermé final se fera obligatoirement sur le parking à proximité du Gymnase de Saint Sulpice de Royan**

Les vérifications finales seront effectuées : GARAGE GEORGET 4 ZA des Groies 17120 COZES

Taux horaire : 60 € TTC

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conformément au règlement FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

### 3.1P. Demande d'engagement - Inscriptions

#### 3.1.5P.

Tout concurrent qui désire participer au 42<sup>ème</sup> rallye tout-terrain DUNES ET MARAIS doit adresser la demande d'engagement ci jointe dûment complétée (et correctement renseignée) avant le 20/09/2019 minuit (cachet de la poste faisant foi).

**A.S.A. AUGIAS « Côte De Beauté »**

**BP 40011**

**17120 COZES**

TEL: +33546908154 MAIL : [dunesetmarais@yahoo.fr](mailto:dunesetmarais@yahoo.fr) FAX : +33546908054

#### 3.1.10P

Le nombre d'engagé est fixé à : 140 voitures

#### 3.1.11.1P.

Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **500 €**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : **1000 €**

#### 3.1.12P.

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. (ou par virement bancaire) **IBAN : FR76 1551 9390 8700 0211 1390 128 BIC : CMCIFR2A**

**Les chèques de règlement des droits d'engagements seront rédigés à l'ordre de :**

**Ecurie Côte de Beauté**

#### 3.1.13P

Tous les droits d'engagements réglés par chèques, faisant l'objet d'une insuffisance de provision, feront systématiquement l'objet d'une demande de sanction à la FFSA. (Conforme à l'article 3.10 du code sportif international)

### 3.3P : Ordre de départ

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain

### 3.3.2 P : Attribution des numéros

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme aux règles spécifiques rallye tout terrain et règlement technique des rallyes tout terrain FFSA

### 4.3P Assistance

Conforme au règlement standard FFSA.

Les assistances seront interdites en dehors des sites prévus à cet effet.

Les équipes d'assistance seront tenues de **NETTOYER L'EMPLACEMENT DE TOUTES TRACES DE BOUE et de MATERIEL DIVERS (Pneus etc.)** laissées après chaque intervention sur les voitures de compétition.

**UN SEUL** véhicule d'assistance, par voiture de compétition, sera autorisé dans les parcs d'assistance, avec macaron « ASSISTANCE » collé en haut à droite du pare-brise. A défaut, des pénalités de 30 secondes et de 200€ seront appliquées.

## ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Les publicités obligatoires ou facultatives seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

### 5.1 Identification des voitures

Conforme au règlement standard FFSA et au championnat de France des rallyes tout-terrain FFSA.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. Description

Le 42<sup>ème</sup> RALLYE TOUT TERRAIN DUNES ET MARAIS représente un parcours total de 304.190 km (et 323.450 kms Plan B Pluie), dont 181.110 km de liaison (200.370 kms plan B Pluie).

Ce rallye est divisé en 2 étapes et 4 sections et comporte 12 épreuves spéciales d'une longueur totale de 123.080 km de spéciales.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1 / 4	Les Alluchons	7.150 KM
ES 2 / 5	Chenaumoine	5.500 KM
ES 3/ 6	Maison Neuve	8.500 KM
ES 7/ 10	Jaffe	13.200 KM
ES 8 /11	Musson	12.290 KM
ES 9/ 12	Brie	14.800 KM

### 6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain.

#### 6.2.6P

Les reconnaissances auront lieu :

- Mercredi 2 octobre de 13 h à 19 h
- Jeudi 3 octobre de 8 h à 19 h
- Vendredi 4 octobre de 8 h à 15h30.

**Fin des reconnaissances à 15 H 30 le 4/10/2019 et à 19h00 les 2 et 3 /10**

Vitesse réduite, les chemins étant ouverts à toute circulation. Interdiction d'effectuer les reconnaissances à contresens.

**Une reconnaissance en convoi se fera le Vendredi 4 Octobre 2019 si les conditions météo le permettent.**

Le rendez vous est à l'Aérodrome de Royan-Médis à 7 h 45. (Départ à 8 h 00). Seuls les pilotes et copilotes y seront autorisés. **Pneus adaptés obligatoires.**

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain

### 7.1.8P

Le road book sera distribué à l'ouverture des reconnaissances, ainsi que les 2 bracelets pour pilotes/copilotes et 2 autocollants par voiture engagée qui devront être apposés sur les véhicules de reconnaissance. (sur présentation carte grise et attestation d'assurance)

**L'ensemble des documents concurrents (plaques de course, assistance, consignes, stickage des véhicules)seront remis avec les road books.**

Disponible au Relais de Bel Air, Station AVIA, RD 730 à Grézac (prés de Cozes)

- Mercredi 2 Octobre de 13h à 18 h
- Jeudi 3 Octobre de 9 h à 18 h.
- Vendredi 4 Octobre de 9h à 12 h

## 7.2P Disposition générales relatives aux contrôles :

### 7.2.11P

Les signes distinctifs des commissaires sont :

- Commissaires : chasubles orange et badge indiquant la fonction

## 7.6P PARC FERME

En complément de la réglementation générale des rallyes, lors d'un parc fermé, les voitures ne disposant pas de porte étanche (filet) ou les voitures SSV sont autorisées à mettre une bâche sur la voiture pour la protéger des éventuelles intempéries.

## ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement du championnat de France des Rallyes Tout-Terrain.

## ARTICLE 10P. PRIX

### 10.1.1P

La remise des prix se déroulera le Dimanche 06 Octobre 2019 au Gymnase de SAINT SULPICE DE ROYAN, après l'arrivée du dernier concurrent sur le classement final provisoire de l'épreuve.

IMPORTANT : les montants indiqués pour les prix de GROUPES et de CLASSES sont établis sur la base de 140 partants. Le montant réel sera corrigé au prorata en fonction du nombre de partants réels (voir ci-dessous les tableaux pour 140 partants et pour 90 partants).

PRIX 10.1.P : Les primes d'arrivée seront calculées en fonction du nombre réel de partants.									
primes pour un nombre de <b>90</b> partants									
Primes d'arrivée	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	Total
Scratch	165 €	130	100	75	65	55	50	40	680€
<b>Groupes (T1A /T3 confondus- T1B - T2/T2B et T2B+ - SSV)</b>									
Si au moins 5 partants	370	285	205						3 440 €
Si au moins 10 partants				165 €	125				1 160€
Si au moins 15 partants						90	65	40	780 €
<b>total arrivée + groupe</b>	<b>600 €</b>	<b>465 €</b>	<b>340 €</b>	<b>270 €</b>	<b>215 €</b>	<b>165 €</b>	<b>130 €</b>	<b>90 €</b>	
<b>Classe (T3/1A et T3/2A inclus)</b>									
<b>Nbre de classes</b>	<b>22</b>								
Si au moins 3 partants	65 €								1 430 €
Si au moins 5 partants		35 €							770 €
Si au moins 7 partants			30 €						660 €
								<b>Total</b>	<b>8 920 €</b>

primes pour un nombre de <b>140</b> partants									
<b>Primes d'arrivée</b>	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	Total
<b>Scratch</b>	320 €	255 €	190 €	145 €	125 €	110 €	95 €	80 €	1 320 €
<b>Groupes (T1A/<u>T3 confondes</u> - T1B - T2/T2B et T2B+ -SSV)</b>									
Si au moins 5 partants	715 €	555 €	400 €						6 680 €
Si au moins 10 partants				320 €	240 €				2 240 €
Si au moins 15 partants						175 €	125 €	80 €	1 520 €
<b>total arrivée + groupe</b>	<b>1 035 €</b>	<b>810 €</b>	<b>590 €</b>	<b>465 €</b>	<b>365 €</b>	<b>285 €</b>	<b>220 €</b>	<b>160 €</b>	
<b>Classe (<u>T3/1A et T3/2A inclus</u>)</b>									
<b>Nbre de classes</b>	22								
Si au moins 3 partants	125 €								2 750 €
Si au moins 5 partants		70 €							1 540 €
Si au moins 7 partants			60 €						1 320 €
									<b>Total</b> 17 370 €

Les primes arrivée scratch et groupes sont cumulables

Les Primes de classe ne sont pas cumulables avec les primes arrivée scratch et groupes

Les prix de groupes et de classes sont attribués s'il y a minimum 5 partants dans le groupe et 3 partants dans la classe

Toute prime sera annulée pour tout équipage pénalisé pour non respect de la réglementation

les prix et coupes non retirés lors de la remise des prix seront perdus si l'équipage n'est pas dûment représenté

En plus de ces prix seront remis des « **Primes Performances** » ainsi qu'un prix « **LEGEND GROUP** »

### **PRIMES PERFORMANCES**

Il est instauré une prime de performance d'un montant respectif de 50 euros, pour un total de 600 euros.

Ces primes sont conservées en cas d'abandon et ne sont pas cumulables.

En cas d'ex aequo, la prime sera remise à celui qui aura signé le meilleur temps à la première ES.

Tout équipage recevant une pénalité sur la spéciale donnant droit à la prime annule l'attribution.

En cas d'annulation ou de neutralisation des spéciales, les primes des ES concernées par le tableau ci-dessous ne seront pas distribuées.

<b>ES 1</b>	<b>Trophée 4x4</b>	<b>Avant dernier</b>	<b>ES 7</b>	<b>Championnat</b>	<b>35°</b>
<b>ES 2</b>	<b>Challenge 2RM</b>	<b>Avant dernier</b>	<b>ES 8</b>	<b>Trophée 4x4</b>	<b>8°</b>
<b>ES 3</b>	<b>Challenge SSV</b>	<b>Avant dernier</b>	<b>ES 9</b>	<b>Challenge 2RM</b>	<b>12°</b>
<b>ES 4</b>	<b>Championnat</b>	<b>42°</b>	<b>ES 10</b>	<b>Challenge SSV</b>	<b>8°</b>
<b>ES 5</b>	<b>Trophée 4x4</b>	<b>10°</b>	<b>ES 11</b>	<b>Challenge 2 RM</b>	<b>10°</b>
<b>ES 6</b>	<b>Challenge SSV</b>	<b>15°</b>	<b>ES 12</b>	<b>Championnat</b>	<b>30°</b>

### **LEGEND GROUP :**

Pour ce rallye, une catégorie particulière de véhicules appelée "LEGEND GROUP" ne faisant pas l'objet d'un titre reconnu par la FFSA. Ces véhicules des groupes T1A et T1B doivent répondre aux critères suivants :

- Châssis et moteur construits jusqu'à l'année 2000,
- Boite séquentielle ou en H,
- Moteur central ou en porte à faux,

Le concurrent devra spécifier sur son bulletin d'engagement qu'il est dans cette catégorie et il pourra être contrôlé pour vérification. Le montant des prix attribués à cette catégorie est précisé ci-dessus.

Ce challenge sera mis en place s'il y a au minimum 5 partants dans le groupe et 3 partants dans la classe respectant les conditions énumérées ci-dessous.



Primes LEGEND GROUP	1er	2ème	3ème		
T1A	150 €	100 €	50 €		
T1B	150 €	100 €	50 €	Total primes LEGEND GROUP	600 €

**Pas de cumul des primes LEGEND GROUP avec les autres prix**

Les inscriptions en LEGEND GROUP sont à **indiquer sur le bulletin d'engagement pour pouvoir bénéficier des primes.**

**NOTA :**

Les prix et primes seront envoyés par virement bancaire après le rallye.

(merci de transmettre avec la demande d'engagement le RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE/IBAN ou vous souhaitez voir effectuer le virement).

**10.2P : Coupes**

Coupes et challenges repartis comme suit sur la base du classement scratch provisoire.

1. 2 coupes aux 8 premiers du classement Groupe T1
2. 2 coupes aux 6 premiers du classement Trophée 4x4
3. 2 coupes aux 6 premiers du classement Challenge 2RM
4. 2 coupes aux 5 premiers du classement T3-SSV
5. 1 coupe au 3 premiers des Legend Group
6. 1 coupe au premier de chaque classe (non cumulable avec les coupes de scratch, trophée et challenge)
7. 2 coupes dames (pilote et copilote)
8. 1 coupe au premier équipage étranger
9. 10 coupes commissaires (remises au repas du samedi soir)
10. De nombreuses coupes aux classés non bénéficiaires des coupes personnelles ci-dessus.

**PRECAUTIONS VIS-A-VIS DE L'ENVIRONNEMENT**

Les parcours définis sont à **proximité de secteurs à forts enjeux écologiques** reconnus par l'Union Européenne. Il s'agit des **zones Natura 2000 « Marais et falaises des coteaux de Gironde » et « Marais de la Seudre »** dans lesquelles sont présentes des oiseaux, chauves-souris et habitats naturels menacés, et donc protégés.

**Afin d'éviter toute source de pollution pouvant dégrader ces milieux naturels et pour limiter le dérangement de ces espèces animales**, nous attirons donc d'autant plus l'attention des participants et des accompagnateurs au **bon respect des règles** notamment en terme de gestion des déchets et de l'entretien / ravitaillement des véhicules et du respect des itinéraires et des zones de parking définies.

**Ce respect est garant du bon déroulé de l'édition 2019 et de celles à venir.** Pour davantage d'informations sur les richesses environnementales de ces zones Natura 2000, rendez-vous sur <http://www.agglo-royan.fr/natura2000-sit>

21.06.2019